

Saint ★
Denis

Le Projet éducatif territorial
de Saint-Denis

2015-2018

SOMMAIRE

I Etat des lieux

I.1 Un système éducatif inégalitaire

| | |
|--|--------|
| I.1.1 Comparaisons internationales | Page 4 |
| I.1.2 Reproduction et aggravation des inégalités sociales..... | Page 5 |
| I.1.3 Reproduction et aggravation des inégalités territoriales | Page 5 |
| I.1.4 Les indicateurs de réussite à Saint-Denis | Page 6 |

I.2 Les caractéristiques du territoire

| | |
|---|--------|
| I.2.1 Une ville jeune et en développement | Page 7 |
| I.2.2 Une ville populaire | Page 7 |
| I.2.3 Une ville multiculturelle | Page 8 |

I.3 Atouts et leviers d'une ville éducative

| | |
|---|---------|
| I.3.1 Les ressources du territoire | Page 9 |
| I.3.2 Activités périscolaires et réforme des rythmes éducatifs..... | Page 10 |
| I.3.3 La communauté éducative | Page 11 |

II Le PEDT de Saint-Denis

II.1 Le périmètre et le public visés par le PEDT

| | |
|--|---------|
| II.1.1 Public concerné | Page 13 |
| II.1.2. Les horaires à Saint-Denis | Page 13 |
| II.1.3. Respect des obligations réglementaires des accueils de loisirs | Page 13 |
| II.1.4 Articulation du PEDT avec les dispositifs existants | Page 14 |

II.2. Les axes de travail du PEDT

| | |
|--|---------|
| II.2.1 Favoriser l'épanouissement de l'enfant | Page 15 |
| II.2.2 Renforcer la complémentarité et la continuité éducative | Page 15 |
| II.2.3 Reconnaître les familles comme acteurs éducatifs | Page 16 |

II.3 Animation de la démarche partenariale du PEDT

| | |
|---|---------|
| II.3.1 Effet attendu du partenariat | Page 17 |
| II.3.2 Partenaires du projet | Page 17 |
| II.3.3 Structure de pilotage | Page 17 |
| II.3.4 Evaluation du projet..... | Page 18 |
| II.3.5 Coordination du projet | Page 18 |

ANNEXES

Carte des équipements culturels
Carte des équipements sportifs
Liste des activités proposées
Liste des écoles maternelles et élémentaires
Charte des locaux - Locaux disponibles

Introduction

Définition

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un « parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école ».

Le PEDT est donc un projet partagé à l'initiative de la ville, et cosigné par l'Éducation Nationale, la DDCS et la CAF.

Le PEDT définit pour une durée maximale de 3 ans, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des interventions éducatives.

Caractère évolutif

Dans les délais impartis pour la formalisation de ce premier PEDT, il est proposé de travailler un premier projet portant sur un périmètre limité au public des écoles élémentaires et maternelles de Saint-Denis. Le périmètre du PEDT gagnera à être élargi les années suivantes.

Les trois années du PEDT seront marquées par des temps d'évaluations réguliers.

Ces évaluations doivent conduire chaque année les acteurs à faire évoluer les actions pour une meilleure adéquation aux besoins.

Partenariat et complémentarité

Le PEDT est un projet en cohérence avec la loi de programmation et d'orientation sur la refondation de l'école et les orientations éducatives municipales. Ces références communes alimentent le partenariat éducatif, porteur d'engagements réciproques. Il conforte chaque acteur éducatif, dans ses compétences et ses missions propres, au service de l'objectif partagé de réussite éducative de tous.

Rassemblant l'ensemble de la communauté éducative, il est validé par un comité de pilotage transversal composé de représentants de l'Education Nationale, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Plaine Commune, des parents d'élèves, d'associations et la Ville. Sa mise en œuvre s'appuie sur l'engagement complémentaire de chacun.

Saint-Denis, Ville éducative

Saint-Denis est la grande ville la plus jeune de France avec la plus forte proportion d'enfants de 0 à 13 ans.

La municipalité fait du devenir des enfants sa priorité. La Ville consacre à l'éducation l'essentiel de ses investissements et chaque jour la moitié de ses agents y travaillent (restauration scolaire, accueil de loisirs, ludothèques, école municipale du sport, école d'arts plastiques, conservatoire, médiathèques, agents de service, ...).

La Ville revendique le même effort de la part de l'Etat et les moyens pour l'Education nationale de remplir ses missions pour l'école de l'égalité et de la réussite.

Le PEDT de Saint-Denis s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation et d'orientation sur la refondation de l'école et s'appuie sur le diagnostic et les préconisations du rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale de mai 2015, intitulé *Grande pauvreté et réussite scolaire* :

« Les écarts de réussite scolaire associés aux origines sociales mettent en danger à la fois l'école publique française et notre République car, depuis l'origine, le destin de l'école publique et celui de la République sont liés. A ce niveau atteint par les inégalités, il devient absurde et cynique de parler d'égalité des chances, c'est à l'égalité des droits qu'il faut travailler. »

La refondation d'une école de l'égalité et de la réussite est une urgence. La Ville entend y contribuer.

I- Etat des lieux

I.1. Un système éducatif inégalitaire

La Refondation de l'école part du constat de l'aggravation des inégalités scolaires, accélérée par les 70.000 suppressions de postes dans l'Education nationale de 2008 à 2012, pour se donner comme objectif de réduire ces inégalités.

Ainsi le rapport de l'IGEN de mai 2015 expose : « *La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 fixe l'objectif de réduction des écarts de réussite liés aux origines sociales. Dans la logique de la Refondation de l'école, toute politique éducative doit donc s'assurer qu'elle aura un effet positif sur la démocratisation de la réussite scolaire en vérifiant à tous les niveaux du système que chaque mesure prise améliore la situation des élèves en difficulté, massivement issus des milieux populaires.* »

I.1.1 Comparaisons internationales

Le Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) de 2012, compare les résultats des systèmes éducatifs des 34 pays membres de l'OCDE.

Il dresse le constat d'un système éducatif français de plus en plus inégalitaire :

« *En France, la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance est bien plus marquée que dans la plupart des autres pays de l'OCDE.*

Le système d'éducation français est plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était 9 ans auparavant et les inégalités sociales se sont surtout aggravées entre 2003 et 2006 (43 points en 2003 contre 55 en 2006 et 57 points en 2012). En France, lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd'hui moins de chances de réussir qu'en 2003.

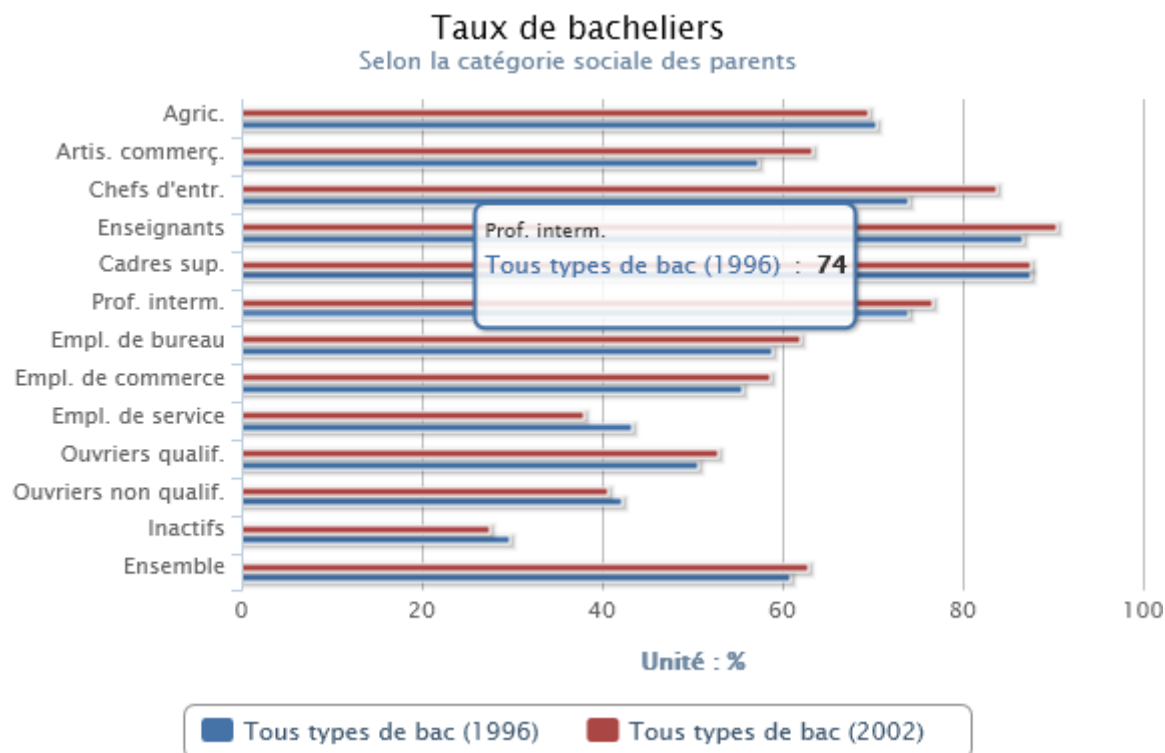
Même après contrôle du milieu socio-économique, en France, les élèves issus de l'immigration accusent des scores inférieurs de 37 points à ceux des élèves autochtones, soit presque l'équivalent d'une année d'études (contre 27 points, en moyenne, dans les pays de l'OCDE).

En France, les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé n'obtiennent pas seulement des résultats nettement inférieurs, ils sont aussi moins impliqués, attachés à leur école, persévérants, et beaucoup plus anxieux par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. »

Ville populaire et multiculturelle, Saint-Denis est doublement frappée par le caractère inégalitaire du système éducatif français.

I.1.2 Reproduction et aggravation des inégalités sociales

Les taux d'accès au baccalauréat sont un indicateur des inégalités. Alors que neuf enfants d'enseignants sur dix sont bacheliers, ce n'est le cas que de quatre enfants d'ouvriers non-qualifiés, selon le ministère de l'éducation nationale.



Source : Ministère de l'éducation nationale - Enfants entrés en sixième en 1989 et 1995 - © Observatoire des inégalités

L'école française perpétue et accentue les inégalités sociales. En 2011, 61% des enfants de cadres et professions intermédiaires ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 31% des enfants d'ouvriers et d'employés.

En dix ans de 2000 à 2010, le nombre de jeunes quittant à l'échelle nationale le système scolaire avec un niveau inférieur à celui du CAP a doublé.

I.1.3 Reproduction et aggravation des inégalités territoriales

Les inégalités sociales se doublent d'inégalités territoriales. En 2011, les lycéens résidant dans les quartiers populaires sont en majorité orientés en filière professionnelle, trop souvent par défaut. En proportion, ils sont près de deux fois moins que la moyenne nationale à préparer un baccalauréat général. Cette situation contribue au taux massif de chômage chez les jeunes de 16 à 24 ans, tout particulièrement dans les « zones sensibles » où le taux de sans emploi est de 40,7% de cette tranche d'âge.

La dégradation générale culmine dans notre département de Seine-Saint-Denis.

L'académie de Créteil qui était en 2006 dans la moyenne nationale pour la dépense par élève dans le primaire est tombée en 2011 au 22ème rang sur 26. Le rapport de la Cour des comptes d'avril 2012 relève que la dotation de l'Éducation nationale par élève est inférieure de 47% sur notre académie de Créteil par rapport à l'académie de Paris, notamment en raison de la très forte proportion d'enseignants débutants et en début de carrière sur l'académie de Créteil.

Le manque de moyens humains concerne aussi l'accompagnement social et la médecine scolaire comme le relève l'inspection générale de L'Education nationale dans son rapport de mai 2015 intitulé « Grande pauvreté et réussite scolaire » : « En 2014, un tiers des postes mis au concours national de recrutement des médecins de l'Education nationale n'a pas été pourvu. En Seine-Saint-Denis, le

département où la population est la plus pauvre de France métropolitaine, c'est la moitié des postes qui ne sont pas pourvus ».

Ces manquements se traduisent par un écart de dix points de moins dans l'accès au brevet et au baccalauréat des enfants de la Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale. Ils engendrent un accroissement considérable du nombre d'élèves touchés par l'échec et le décrochage scolaire, souvent de façon précoce et dans des proportions bien supérieures aux moyennes nationales. En 2009, en Seine-Saint-Denis, 88% seulement des jeunes de 17 ans étaient scolarisés, contre 93,2% en moyenne nationale et 94,4% en Ile de France.

I.1.4 Les indicateurs de réussite à Saint-Denis

| | Saint-Denis | Département | National |
|--|--------------------|--------------------|-----------------|
| Taux de réussite au Baccalauréat général | 87.1% | 87.3% | 92% |
| Taux de réussite au Baccalauréat technologique | 89.3% | 83.1% | 86.5% |
| Taux de réussite au baccalauréat professionnel | 70.2% | 67.5% | 78.9% |
| Taux de réussite au brevet des collèges ¹ | - | 80.1% | 85.4% |
| Taux d'élèves de 6ème ayant un retard de 2 ans ou plus | 4.4% | 3.7% | 0.9% |
| Taux de population de 15 ans ou plus non scolarisés, sans diplôme qualifiant | 46.4% | 42.2% | 27.8% |

Observatoire Départemental des Données Sociales, Seine-Saint-Denis (données 2012-2013)

¹ <http://www.ac-creteil.fr/academie-creteil-chiffres.html>

I.2. Les caractéristiques du territoire

Ville médiévale, nécropole royale, haut lieu de la révolution industrielle puis grande ville ouvrière, Saint-Denis a évolué en profondeur.

Après 25 ans d'action contre le déclin démographique et économique lié à la désindustrialisation, (perte de 14.000 habitants de 1968 à 1999 ; suppression de 25.000 emplois de 1968 à 1995), la ville accueille un nombre d'habitants et d'emplois sans précédent. Saint-Denis grandit et est désormais la première ville du département par sa population et par les perspectives d'avenir qu'elle ouvre à ses habitants. Ce renversement historique est le fruit d'une vision, d'un projet de ville, impulsé dans la durée par la municipalité et partagé avec la communauté d'agglomération Plaine commune, véritable coopérative de neuf villes (Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, l'Île Saint-Denis, la Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse).

Le dynamisme exceptionnel du territoire se traduit par la construction de près de 1000 logements par an dont 40% de logements sociaux et par la croissance du nombre d'emplois installés et créés (86.000 emplois en 2013 soit une progression de 40% en vingt ans).

I.2.1 Une ville jeune et en développement

Avec 107 762 habitants, Saint-Denis est la 3ème plus grande ville d'Île de France, et la première ville de Seine Saint-Denis. La ville connaît une croissance démographique particulièrement importante (+25,3% de 1999 à 2011), liée à la construction de logements diversifiés et à la réhabilitation de logements anciens et dégradés. Le taux de natalité élevé (2 392 naissances en 2013) participe également à cette dynamique démographique. Aucune autre ville francilienne n'a connu une telle croissance démographique ces dernières années.

Cette dynamique démographique s'appuie sur une population jeune importante avec près de 50% de sa population ayant moins de 30 ans, et 29,9% de sa population ayant moins de 20 ans (moyenne nationale de 23.7%). 12.8% de la population est âgée de 60 ans ou plus, par rapport à une moyenne nationale de 22.8%.

Cette jeunesse dionysienne induit une **démographie scolaire particulièrement dynamique**. Ainsi, depuis 2008, 10 nouvelles écoles ont été ouvertes et le nombre total d'élèves est passé de 12 168 à 14 160, soit une augmentation de 1 992 élèves.

L'accroissement de la population devrait se poursuivre encore durant la prochaine décennie, en effet la prospective immobilière fait état d'un grand nombre de logements à la fois en cours de livraison et programmés entre 2014 et 2025 : soit un ensemble de près de 12 000 logements neufs attendus.

Ainsi, la ville prévoit **l'ouverture d'ici à 2021 de 4 à 5 groupes scolaires** (soient 10 écoles), dont 2 groupes scolaires dès la rentrée 2015-2016.

I.2.2 Une ville populaire

Les deux tiers des Dionysiens sont des employés et des ouvriers (60% en moyenne nationale). Au cœur de la région la plus riche et la inégalitaire de France, Saint-Denis s'affirme comme la grande ville populaire de la métropole. Son offre de logements diversifiée demeure accessible aux ménages modestes et aux classes moyennes qui sont de plus en plus exclues de Paris et de la quasi-totalité des communes limitrophes, vers une périphérie de plus en plus éloignée. Saint-Denis présente une diversité et une composition sociales proche de la moyenne nationale qui contraste avec ses voisines où les catégories aisées sont surreprésentées.

Ce constat est porté par le rapport de l'IGEN de mai 2015 : « « L'Île-de-France (et Paris en particulier) s'est en partie vidée de sa population pauvre du fait de l'explosion des prix des loyers à partir des années 1980. Au total, 1,3 million de personnes démunies vivent dans l'agglomération parisienne, soit

un taux de 13,2 %, inférieur à la moyenne du pays. Ce chiffre masque des contrastes importants entre les territoires de cette gigantesque agglomération qui concentre l'extrême richesse et la plus grande pauvreté, des Hauts-de-Seine à la Seine-Saint-Denis. »

En accueillant la construction d'une offre importante de logements diversifiés et accessibles, la Ville agit solidairement face à une crise du logement sans précédent en Ile-de-France. L'ambition d'assurer leur place aux catégories populaires au cœur de la métropole, de ses emplois et de ses services est sociale. Elle est aussi écologique en luttant contre l'étalement urbain, l'accroissement des domiciles travail, dévoreurs de temps, d'espace, de pouvoir d'achat et d'air pur.

Saint-Denis est une ville de travail et le défi majeur demeure donc la lutte contre le chômage de masse. Le dynamisme économique du territoire a permis d'accroître la proportion de Dionysiens travaillant à Saint-Denis qui est passé de 28 à 34% de 2007 à 2013, taux le plus élevé de la région en dehors de Paris.

Il n'en demeure pas moins que la population active de Saint-Denis demeure vulnérable face au chômage. A l'échelle de la ville, le **taux de chômage est de 23.2%**, par rapport à une moyenne nationale de 10.6%.

L'école, la formation, sont au cœur de l'enjeu de l'élévation du niveau de qualification des habitants pour leur permettre d'accéder en plus grand nombre aux emplois qui s'installent et se créent du fait du dynamisme du territoire.

La **composition des ménages** se caractérise par un grand nombre de personnes seules, de familles nombreuses, et le développement de la monoparentalité. En effet, sur les 41 804 ménages dionysiens, 14% sont des ménages monoparentaux par rapport à une moyenne nationale de 8.7%.

Au global, **26.1% des ménages relèvent des minima sociaux**. 9419 dionysiens sont allocataires du RSA.

Le revenu moyen des Dionysiens est inférieur de moitié au revenu moyen des Franciliens.

Par ailleurs les conditions d'habitat précaire (logements insalubres privés, squats, hôtels, résidences sociales, hébergement) accentuent la **mobilité scolaire** des enfants. Cette mobilité fragilise le lien à l'école, pour les enfants comme pour leurs parents.

I.2.3 Une ville multiculturelle

Chaque jour à Saint-Denis des citoyens de 130 nationalités vivent et travaillent ensemble.

De l'exode rural du XIXème siècle aux migrations internationales contemporaines, Saint-Denis est depuis plus de 150 ans une terre de travail et d'accueil.

29.9% de la population est de nationalité étrangère par rapport à une moyenne régionale de 12.7% ; et par rapport à une moyenne nationale de 5.8%.

Ce patrimoine humain permet une réelle ouverture des plus jeunes à la diversité, à la découverte et au partage des cultures.

Ce multiculturalisme pose la question de la **maîtrise de la langue française**, tant pour les jeunes dionysiens que pour leurs parents. Ainsi, pour répondre aux besoins d'apprentissage de la langue française, des classes d'UPE2A accueillent les enfants allophones du territoire. La question de la langue constitue un véritable enjeu pour les acteurs éducatifs du territoire, dans la construction du lien aux parents.

I.3 Atouts et leviers d'une ville éducative

La ville s'attache à assurer les meilleures conditions de scolarisation des élèves et de travail des enseignants dans les écoles du premier degré en termes de locaux, de matériel, de soutien à des projets pédagogiques, sorties scolaires, actions culturelles, achats de livres, équipements numériques...

I.3.1 Les ressources du territoire

Le territoire de Saint-Denis, dispose de ressources éducatives importantes, à travers notamment son patrimoine scolaire, culturel, sportif, de loisirs, associatif, ainsi que les compétences des professionnels sur le territoire.

Le territoire de Saint-Denis compte de nombreux établissements scolaires, universitaires et de formation sur son territoire :

- 32 écoles maternelles
- 31 écoles élémentaires
- 9 collèges
- 4 lycées
- 3 centres de formation
- 2 universités (Université Paris XIII, Université Paris VIII)
- 2 campus (IUT de Saint-Denis, campus de la Plaine Saint-Denis)
- 1 Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
- 1 I.U.F.M (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)

La ville a défini un **programme type** auquel répond toute nouvelle construction de groupe scolaire, qui comprend une école maternelle, une école élémentaire, un accueil de loisirs et un office de restauration. Ce programme type prévoit également un plan d'équipement numérique des écoles, permettant de nouveaux usages pédagogiques (classes mobiles, tableaux numériques interactifs, PC de fond de classe...) avec une volonté d'ouverture sur les quartiers. L'existence d'un accueil de loisirs par groupe scolaire encourage l'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire. La qualité des groupes scolaires dionysiens est reconnue à l'exemple des écoles Casarès-Doisneau distingués par le prix national d'architecture de l'équerre d'argent.

La ville dispose d'un patrimoine culturel riche et de personnel qualifié, qui participent à l'éveil culturel des enfants :

- **le cinéma l'Écran**, cinéma d'art et d'essai en plein cœur du centre ville, propose de nombreux films au plus près de l'actualité cinématographique. En 2014, **6839 entrées enfants de classe maternelle** et **16 372 entrées enfants de classe élémentaire**.
- **Le musée d'Art et d'Histoire**, installé dans l'ancien carmel de Saint-Denis, accueille des collections riches et variées et organise des expositions temporaires. **En 2014, en moyenne 50% de la fréquentation du musée est scolaire.**
- **Le théâtre Gérard Philipe**, centre dramatique national de Saint-Denis, propose une programmation diversifiée de qualité où se rencontrent les différentes tendances du théâtre contemporain. Il propose une programmation jeune public, sous la programmation publique "Et moi alors ?", en coproduction avec la direction de la culture de la ville de Saint-Denis. (7 à 10 spectacle par ans, pour 39 écoles participantes à cette programmation).
- **L'unité d'archéologie** effectue depuis plus de trente ans, des fouilles sur l'ensemble du territoire, conserve des vestiges découverts, exploite scientifiquement le résultat de ces interventions et le transmet à un large public.

La ville dispose de **10 équipements sportifs** dont :

- le centre nautique de la Baleine, qui permet à 31 groupes scolaires de participer au dispositif « savoir nager ».

- L'école municipale des sports dispose de 6 sites qui permettent d'accueillir en moyenne 470 enfants les mercredis.
- 3 gymnases, un complexe sportif, et 5 stades.

Avec 6 ludothèques, qui favorisent le lien intergénérationnel autour du jeu, 7 centres de vacances qui permettent à plus de 1000 enfants de partir en vacances chaque année et à une quarantaine de classes de partir en classes de découverte, 13 espaces jeunesse qui accueillent les 11-17 ans et un accueil de loisirs au sein de chaque groupe scolaire, la ville propose une **offre de loisirs** riche et diversifiée visant à favoriser l'épanouissement de l'enfant, son développement et son éveil.

De nombreuses associations existent sur le champ éducatif, culturel ou encore sportif. Les associations sont un appui local pour les équipes éducatives.

I.3.2 Déploiement des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs

La ville de Saint-Denis développe une offre périscolaire et extrascolaire de qualité, accessible à tous. Ainsi des accueils périscolaires adaptés sont proposés aux enfants de 7h15 à 19h, sans critères, ni pré-inscription, et facturés à partir d'une tarification sociale tenant compte des capacités contributives de chacun.

Un accueil matinal est assuré tous les jours de la semaine, hors vacances scolaires, soit par une association de parents ou de quartier soit par la ville. 100 enfants sont accueillis en moyenne par mois.

La pause méridienne de 11h 30 à 13h20 est ouverte à tous les enfants scolarisés. En moyenne, 59% des enfants scolarisés déjeunent à la cantine.

L'accueil en soirée de 15h45 à 19h :

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, la ville de Saint-Denis a souhaité enrichir l'offre périscolaire du soir, en développant de nouveaux ateliers dans les accueils de loisirs et en transformant l'étude en aide aux leçons, au taux d'encadrement renforcé et au contenu revisité. Une tarification unique à la soirée, plus avantageuse pour les parents, a été mise en place à la rentrée 2014.

- **Les accueils de loisirs de 15h45 à 19h :** les enfants peuvent y être accueillis dès 15h45 à la sortie de l'école ou à 17h après l'aide aux leçons, les clubs lecture ou une autre activité organisée par l'Éducation Nationale. En moyenne 3.400 enfants fréquentent les ADL chaque soir, et sont encadrés selon les taux réglementaires de 1 adulte pour 10 enfants de maternelle et 1 adulte pour 14 élémentaires.

Depuis septembre 2014, les familles ont, pour leur enfant, le choix entre l'aide aux leçons et /ou l'accueil de loisirs, au sein duquel l'enfant est libre de participer à des ateliers thématiques.

Chaque fin d'après-midi, l'organisation de **2 ateliers successifs** constitue un enrichissement du temps périscolaire. Ces ateliers sont encadrés par les animateurs des accueils de loisirs et par des intervenants culturels, et sportifs, renforçant le taux d'encadrement. Un large panel d'activités est proposé au choix de l'enfant avec des ateliers **scientifiques et techniques, culturels, d'expression artistiques, de jeux collectifs et sportifs**. On note une complémentarité entre les ateliers menés par les animateurs et les intervenants culturels et sportifs. L'animation de ces ateliers valorise les compétences des animateurs, qui proposent des activités sous forme de cycle, intégrant une logique de progression favorisant l'investissement des enfants. Les ateliers sportifs et culturels favorisent l'identification des structures et acteurs culturels du territoire et l'accès au plus grand nombre.

- **Les aides aux leçons** se déroulent de 15h45 à 17h dans les écoles. Ce temps est consacré au travail personnel de l'enfant, supervisé par l'encadrant, ce dernier apportant aide et explications. En septembre 2014, en moyenne chaque soir : 2 286 enfants fréquentaient l'aide aux leçons, soit 28.1% des enfants scolarisés.

- **Les clubs lecture** sont un dispositif partenarial Ville - Éducation Nationale. Il offre une aide en lecture et en écriture à des enfants de grande section de maternelle et de CP. Ces clubs se déroulent dans certaines écoles et sont gratuits. Les enfants participent à ces clubs sur proposition de l'enseignant en accord avec les parents. 42 clubs en maternelle pour 210 enfants concernés au total en 2014, et 41 clubs en élémentaire, pour 205 enfants concernés au total en 2014.

L'accueil de loisirs le mercredi après-midi de 11h30 à 18h30 : les enfants sont accueillis en accueils de loisirs dès la fin de la classe à 11h30. Ils ne peuvent pas quitter l'accueil de loisirs avant la fin du repas, à 13h30. Ceux qui ne déjeunent pas à l'accueil de loisirs, peuvent y être accueillis à 13h30. 1 280 enfants scolarisés en maternelle et 291 enfants scolarisés en élémentaire participent aux accueils de loisirs de mercredi après-midi.

La ville a été particulièrement attentive à deux enjeux dans le cadre de la mise en place des rythmes éducatifs : développer le lien aux parents dans l'offre périscolaire (information / participation / valorisation) et garantir l'accessibilité des activités périscolaires par une tarification sociale adaptée.

II.3.3 La communauté éducative

➤ **Le classement en éducation prioritaire**

Le territoire de Plaine Commune bénéficie de moyens d'encadrement pédagogiques en lien **avec le classement en éducation prioritaire des écoles et des collèges du territoire**. Ainsi à la rentrée scolaire 2015, l'ensemble des écoles et des collèges du territoire sera classé en éducation prioritaire. **Sur les 32 collèges, 15 seront en REP+ et 17 en REP.**

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République en a défini l'objectif : **ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.**

Ainsi de nouveaux repères d'élèves par classe seront mis en place à partir de la rentrée scolaire 2015-2016 (25 élèves par classe en maternelle et 23 en élémentaire).

Ce classement donnera des moyens supplémentaires aux équipes enseignantes en nombre d'heures de formation et de concertation, ainsi que d'enseignants supplémentaires en vertu du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

11 écoles sur 67 devraient bénéficier de ce dispositif à la rentrée 2015, dans la perspective d'une mise en œuvre pluriannuelle.

De plus, la Ville est depuis janvier 2015 découpée en **3 circonscriptions**, une nouvelle inspectrice de l'Éducation nationale accompagnée d'une équipe de circonscription restreinte a été nommée. La constitution d'une véritable équipe de circonscription est attendue pour la rentrée prochaine.

➤ **Les moyens déployés par la ville**

La ville aussi, met à disposition des moyens importants à travers le personnel municipal, en effet, sur le temps scolaire, les enfants bénéficient de l'accompagnement au quotidien, des 603 agents des écoles (dont 143 postes d'ATSEM en 2014, 28 postes de responsables d'équipement, 127 agents d'entretien et gardiens suppléants, et 139 remplaçants pour 63 écoles...).

Par ailleurs, **495 animateurs travaillent dans les accueils de loisirs** (188 titulaires, 47 remplaçants, 120 vacataires et 140 ponctuels).

15 éducateurs sportifs au total sont mis à disposition des écoles.

La ville participe également aux projets d'action éducative des écoles (71 dotations en 2014), et aux projets de parcours culturel qui sont cofinancés avec l'Éducation Nationale (17 dotations en 2014).

➤ **La scolarisation des moins de 3 ans**

Le ministère de l'éducation nationale, à travers la circulaire relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans en école maternelle parue au Bulletin officiel n° 3 du 15 janvier 2013 a réaffirmé l'intérêt de cette scolarisation lorsqu'elle correspond « **aux besoins de l'enfant et se déroule dans des conditions adaptées** ». Elle favorise particulièrement la réussite scolaire lorsqu'elle touche des enfants dont les **parents « sont éloignés de la culture scolaire »**.

En effet, selon le ministère de l'Education nationale l'accueil des **enfants dès 2 ans en maternelle serait susceptible de déboucher sur une réduction des inégalités sociales de réussite à l'école.**

A Saint-Denis, à ce jour, **17.54% des enfants de moins de 3 ans sont scolarisés en TPS ou petite section**. Ce qui place la ville au-delà des moyennes nationales. Pour atteindre l'objectif de scolarisation de **30% d'enfants de la classe d'âge inscrits au fichier scolaire**, les effectifs de TPS étant de 20 élèves par classe, il faudrait créer à ce jour 10 classes de TPS.

C'est dans ce contexte que l'orientation municipale du mandat a fixé l'ouverture de 2 TPS par rentrée scolaire. **Depuis 2013, 4 classes ont été ouvertes (2 à la rentrée 2013, 2 à la rentrée 2014).**

La ville a également souhaité que les enfants de **TPS puissent être accueillis sur les temps de pause méridienne et d'accueil de loisirs**, comme une tranche d'âge à part entière, avec un animateur référent et un lieu spécifique en réponse à leur besoin de repère affectif et spatial. Cette nouvelle vie collective nécessite de nouveaux apprentissages, il faut donc laisser à chaque enfant le temps à son évolution personnelle d'acquisitions du langage, d'autonomie, de socialisation et de propreté. L'accueil en petit groupe favorise cela. Dès le deuxième trimestre scolaire, des activités communes avec le groupe des petites sections s'organisent.

Les familles sont très présentes et un lien quotidien s'établit naturellement avec les équipes.

Pour l'année scolaire 2014/2015, **37 enfants** en moyenne ont fréquenté les accueils de loisirs, soit plus de la moitié des enfants qui sont scolarisés en TPS.

II- Le PEDT à Saint-Denis

II.1 Le périmètre et le public visé par le PEDT

Le PEDT est défini pour **une durée de 3 ans** et concernera les années scolaires 2015/-2016 ; 2016-2017 ; 2017-2018.

Le déploiement du PEDT auprès de l'ensemble des équipes éducatives permettra de réviser le cas échéant par avenant cette première version du projet partenarial.

L'avant projet éducatif territorial avait défini comme périmètre **la commune de Saint-Denis**.

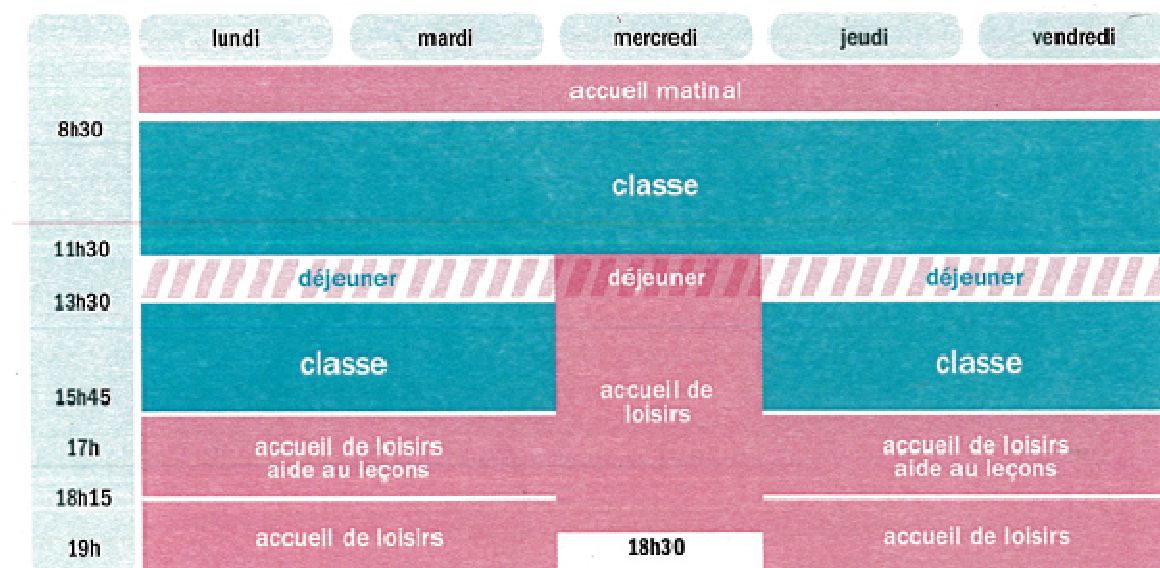
II.1.1 Le public concerné

La ville compte au total 63 établissements scolaires (chiffres pour l'année scolaire 2014).

| | Écoles maternelles | Écoles élémentaires | TOTAL |
|-------------------|--------------------|---------------------|--------|
| Nombre d'écoles | 32 | 31 | 63 |
| Nombre de classes | 249 | 372 | 621 |
| Nombre d'élèves | 6 020 | 8 140 | 14 160 |

II.1.2 Horaires scolaires à Saint-Denis

Aucune demande de dérogation n'est faite pour la rentrée 2015-2016.



II.1.3 Respect des obligations réglementaires relatives aux accueils de loisirs

Aucune demande de dérogation n'est faite pour la rentrée **2015-2016**.

Les taux d'encadrement sont donc les suivants dans les accueils de loisirs :

- **Périscolaire** (en semaine scolaire avec les mercredis) :

Maternelle : 1 adulte pour 10 enfants

Elémentaire : 1 adulte pour 14 enfants

- **Extrascolaire (petites et grandes vacances)**

Maternelle : 1 adulte pour 8 enfants

Elémentaire : 1 adulte pour 12 enfants

II.1.4 Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

Document cadre formalisant les orientations éducatives partagées pour le territoire, le PEDT s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les autres engagements éducatifs pris par la ville, le contrat enfance jeunesse, le contrat de ville, le programme de réussite éducative et l'agenda 21.

Ainsi, l'un des objectifs du PEDT sera de poursuivre l'action engagée dans le cadre **du Contrat enfance jeunesse (CEJ)**, en renforçant la continuité éducative de la journée de l'enfant, de l'accueil matinal, à la pause méridienne, aux activités proposées en soirée. Dans cette perspective, sera étudiée en 2016 la possibilité d'intégrer de nouvelles activités périscolaires dans le périmètre des ALSH ouvrant droit aux financements de prestation de service ordinaire (notamment la pause méridienne), en lien avec la nouvelle organisation des services municipaux en charge de ces activités.

Par ailleurs, le PEDT s'articule et partage le constat en matière d'éducation du **contrat de ville 2015-2020**. Dans le cadre de la loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, Plaine Commune s'est engagée dans l'élaboration d'un contrat de ville pour la période 2015-2020. **Les priorités du contrat de ville sont de conforter dans les années à venir les conditions pour assurer la réussite éducative des élèves du territoire :**

- d'avoir une éducation qui permette la réussite de tous dans l'ensemble du territoire.
- D'engager les collectivités territoriales et l'Éducation nationale dans un projet d'éducation partenarial de territoire, qui vise à redonner aux habitants de ce territoire confiance dans l'école et à valoriser les talents des enfants et des jeunes du territoire.
- De développer les pratiques pédagogiques innovantes et mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves.
- Assurer une prise en charge et un suivi partenarial des situations éducatives individuelles d'enfants en situation de fragilité.
- De renforcer la coopération entre les parents et l'école

Créé dans le cadre de la cohésion sociale du 5 janvier 2005, le **programme de réussite éducative**, son objectif est « *d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés* ».

Le PRE retient différentes pistes de travail autour de 4 axes en particuliers :

- Soutien à la parentalité : rôle de médiation entre l'institution scolaire et les parents dans les parcours de réussite de leurs enfants.
- Scolarité : favoriser la réussite scolaire et prévenir le décrochage. En recentrant sur la question de l'accompagnement à la scolarité, en particuliers pour les enfants primo-arrivants.
- Santé : faciliter l'accès à des soins thérapeutiques, prévention en matière de santé publique.
- Sport-culture-loisirs : permettre aux enfants les plus défavorisés d'accéder aux pratiques sportives et culturelles, faire connaître ces structures.

Par ailleurs, l'agenda 21 de Plaine Commune définit l'éducation comme axe prioritaire.

II.2 Les axes de travail du PEDT

Le PEDT de Saint-Denis engage ses signataires au service de la réussite éducative. La réduction des inégalités constitue sa priorité absolue.

Le PEDT de Saint-Denis s'appuie sur le diagnostic et les préconisations du rapport de l'IGEN de mai 2015 : « *Refonder l'école ce n'est pas niveler par le bas, c'est élever le niveau de tous en centrant l'attention du système éducatif en priorité en direction des plus fragiles, ceux dont les destins scolaires sont liés à leur origine sociale. Et tout le monde y gagnera* ».

Le PEDT de Saint-Denis prolonge « Le manifeste pour l'éducation, l'égalité pour nos enfants », adopté à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Denis en février 2013.

« Tous les enfants sont capables d'acquérir des savoirs et des connaissances, de progresser et de réussir. Il appartient aux adultes de créer les conditions pour que ce possible se réalise.

L'école a pour mission d'encourager les enfants, de leur donner confiance en eux-mêmes, de leur permettre de se forger un projet personnel et professionnel pour prendre place dans la société. Elle est un lieu d'apprentissage de la pensée, un lieu de rencontre avec les arts et la culture, un lieu d'épanouissement personnel et d'expérience du travail collectif.

L'école ne peut pas tout seule. Elle a besoin du mandat, de l'engagement et du soutien de l'ensemble de la société pour remplir ses missions.

C'est pourquoi cette école doit être ouverte sur la ville, sur le monde associatif, bienveillante envers ses élèves et leurs parents, respectueuse de ses personnels et exigeante sur les valeurs de la République. »

Sur ces fondements et cet état des lieux partagé, le PEDT articule ses actions de lutte contre les inégalités à trois niveaux : celui de l'enfant, des équipes éducatives et des parents.

II.2.1 Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Le PEDT vise à l'**épanouissement de l'enfant**, en structurant sur le territoire des repères affectifs et éducatifs indispensables à son développement. Dans un contexte marqué par des inégalités éducatives et sociales fortes, il est nécessaire d'élargir les perspectives ouvertes à tous les enfants, en permettant l'accès du plus grand nombre à un contenu éducatif riche, diversifié et de qualité.

Il convient donc de proposer une offre adaptée aux rythmes et aux besoins de chaque enfant :

- en poursuivant la scolarisation des moins de 3 ans,
- en favorisant la participation du plus grand nombre d'enfants aux activités artistiques, culturelles, sportives et de loisirs,
- en facilitant l'intégration des enfants en situation de handicap,
- en garantissant le droit à une restauration scolaire de qualité et équilibrée et l'accès à une offre de soin adaptée.

Les **pratiques pédagogiques** seront fondées sur l'encouragement et les découvertes, pour accompagner l'enfant vers l'autonomie. Ainsi, l'apprentissage du plaisir de lire, le développement d'un esprit critique, l'accès au numérique seront des axes développés au sein du PEDT.

Les **réussites** des enfants et des jeunes seront valorisées sur le territoire.

II.2.2 Renforcer la complémentarité et la continuité éducative

L'**ensemble des acteurs** intervenant sur les trois champs de l'éducation (scolaire, périscolaire et extrascolaire) partage des objectifs éducatifs communs en réponse aux besoins des familles et des enfants du territoire.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative sur les différentes tranches d'âge de l'enfant, entre les projets d'école, les projets d'établissement du second degré d'une part et les activités proposées aux enfants en-dehors du temps scolaire d'autre part.

Des **temps de concertation partagés** doivent permettre de construire les transitions au fur et à mesure que l'enfant grandit sur le territoire et entre les différents temps de la journée.

Des **outils communs** pourront permettre de renforcer cette cohérence d'intervention : charte de mutualisation des locaux et des matériels, charte des ATSEM ...

La **stabilité des acteurs et leur ancrage territorial** sont essentiels à cette construction partagée et doit être recherchée.

II.2.3 Reconnaître les familles comme acteurs éducatifs

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. L'investissement des familles dans le parcours de leur enfant est une condition essentielle à leur réussite.

Le PEDT reconnaît et donne leur place aux familles dans l'élaboration et l'évaluation des services publics du territoire.

Ainsi il convient de développer et de simplifier l'information sur les actions existantes (contenu, lieu, activités...), afin d'en favoriser la lisibilité et l'accessibilité au plus grand nombre et de permettre aux familles de faire un choix éclairé dans la participation de leur enfant.

Dans chacun des dispositifs, la place des familles devra être réfléchi et les relations avec les équipes développées dans le cadre de rencontres individuelles ou collectives.

En développant des temps d'échanges, les parents pourront participer à l'élaboration des projets qui les concernent et en être acteurs.

Les groupes scolaires, équipements publics, seront des lieux ouverts sur le quartier et ses habitants.

Afin de renforcer et d'éviter des ruptures de liens, des temps de médiation et des outils de soutien à la parentalité seront développés.

II.3 Animation de la démarche partenariale du PEDT

II.3.1 Effets attendus du partenariat

En tant que projet cadre, définissant les orientations éducatives communes sur le territoire, le PEDT constitue une référence commune à l'ensemble des acteurs éducatifs cosignataires.

Porteur de sens et de cohérence, le PEDT doit permettre de renforcer le partenariat éducatif à tous les niveaux, au sein des groupes scolaires, dans les quartiers, comme en central dans les différentes institutions.

Ainsi, à partir des orientations définies, les acteurs éducatifs du territoire sont encouragés à travailler ensemble, dans le respect des compétences de chacun, à déployer toute action permettant de répondre aux enjeux éducatifs identifiés.

Pour rendre l'action éducative de chacun plus efficace, les moyens sont coordonnés sur des axes de travail communs.

Ce partenariat renforcé donnera plus de lisibilité à l'action éducative, et facilitera son adaptation aux besoins éducatifs spécifiques identifiés.

II.3.2 Partenaires du projet

Le PEDT réunit différents partenaires institutionnels autour de la ville (Municipalité et services municipaux concernés), l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales, Plaine Commune.

La ville a également souhaité que soient associés à cette démarche partenariale des représentants de parents d'élèves (FCPE), et de public en situation de handicap (SESSAD, Moulin Gémeaux).

Services municipaux et communautaires :

- Direction de l'enseignement
- Direction de l'enfance
- Direction des agents de service
- Direction de la petite enfance
- Direction de la jeunesse
- Direction de la santé
- Direction des sports
- Direction de la culture
- Direction de la vie des quartiers
- Direction des solidarités - Maison des parents
- Pôle numérique
- Mission handicap
- Réseaux des médiathèques (Plaine Commune)

II.3.3 Structure de pilotage

A l'initiative de la Ville, la démarche partenariale du PEDT est copilotée avec l'Education nationale.

Le comité de pilotage, composé de représentants de l'ensemble des partenaires du PEDT cités, définit le cadre stratégique du PEDT et ses évolutions dans le temps.

Le déploiement du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire est co-animé par les directions municipales de l'enfance, de la vie scolaire, et les inspecteurs de circonscription de l'Education nationale.

Le comité de pilotage aura vocation à se réunir deux fois dans l'année. Une première fois en début d'année pour établir un plan d'actions sur l'année. Puis une seconde fois, en fin d'année pour évaluer les actions menées et les nouvelles perspectives de travail.

Cette évaluation doit conduire chaque année les acteurs à faire évoluer les actions pour une meilleure adéquation aux besoins.

Le périmètre du PEDT pourra ainsi évoluer dans le temps, pour mieux atteindre ses objectifs de réduction des inégalités scolaires.

II.3.4 Evaluation du projet

Le comité de pilotage aura vocation à se réunir deux fois dans l'année. Une première fois en début d'année pour établir un programme d'action. Puis une seconde fois pour évaluer les actions menées. Cette évaluation doit conduire chaque année les acteurs à faire évoluer les actions pour une meilleure adéquation aux besoins.

Le périmètre du PEDT pourra ainsi évoluer dans le temps, pour mieux atteindre ses objectifs de réduction des inégalités scolaires.

COORDINATION DU PROJET

Date de présentation du projet : 1^{er} juillet 2015

Collectivité territoriale porteuse du projet : commune de Saint-Denis

Nom du référent : David PROULT

Fonction : Adjoint au maire, délégué à l'enseignement primaire et secondaire, enfance, agents de services, restauration

Adresse : 2 place Victoire Hugo, 93 205 Saint-Denis

Téléphone : 01 49 33 66 27

Adresse électroniques : David.Proult@ville-saint-denis.fr

Coordinateurs du projet :

Ville :

- Sophie LEDUC, directrice générale adjointe des services, département Éducation Jeunesse

Sophie.Leduc@ville-saint-denis.fr; 01 49 33 63 55

- Julia OUDIN, directrice de l'enseignement

Julia.Oudin@ville-saint-denis.fr; 01 49 33 66 87

- Rozenn MERRIEN, directrice de l'enfance

Rozenn.Merrien@ville-saint-denis.fr; 01 49 33 62 14

Référent Education Nationale :

- Christine MORATA, inspectrice de l'Education nationale. Circonscription Saint-Denis 1,

ce.0931036w@ac-creteil.fr, 01 42 43 21 37

- Thierry DUEZ, inspecteur de l'Education nationale. Circonscription Saint-Denis 2

ce.0932058G@ac-creteil.fr, 01 42 43 55 78

- Edwige BRIGNONE, inspectrice de l'Education nationale. Circonscription Saint-Denis 3

ce.0932609f@ac-creteil.fr, 06 37 33 78 52 (provisoire)